

## SEANCE DU 9 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le neuf du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, TOUCHAIN Yves, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, DOMINGUEZ Pascal, FRANCHET Eveline, MANUEL Jacqueline, VANNEAU André, FRANCHET Jean-Louis, CHENNEVEAU Christelle, FOUCHER Evelyne.

**Absents:** M. FUSIL Daniel, pouvoir à Mme BERIAIM Michèle.  
Mme BERIAIM a été élue secrétaire de séance.

### **Tarifs 2010 eau et assainissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le tarif pour les services eau et assainissement comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

1) LOCATION DU COMPTEUR	15mm.....	19.32€
	20mm.....	24.86€
	25mm.....	29.05€
	30mm.....	44.19€
	40mm.....	88.48€
2) CONSOMMATION EAU	de 1 à XXX m3.....le m3	0.73€
3) ASSAINISSEMENT : redevance.....	le m3	1.08€
4) Frais de fermeture de bouche à clé de branchement à la demande de l'abonné (FORFAIT)....		20.74€
5) Frais de fermeture de branchement avec dépose du compteur (FORFAIT).....		84.30€
6) Frais de réouverture de bouche à clé de branchement (FORFAIT).....		20.74€
7) Frais de réouverture de branchement avec repose du compteur (FORFAIT).....		105.04€
8) Frais supplémentaires aux tarifs 4 à 7, (FORFAIT).....		41.48€

Dans le cas où le branchement a été fermé soit :

- suite au non paiement des sommes dues (sauf cas où la réclamation de l'abonné s'avère justifiée)
- suite à l'impossibilité de relever le compteur
- suite à la non-conformité technique ou sanitaire des installations privées de l'abonné

### **Tarifs 2010 Cantine scolaire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

Repas enfant : 3.05€

Repas adulte : 4.35€

### **ATESAT :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention ATESAT fournie par les services de la DDEA. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de l'accepter, pour un montant total de 379.07€

### **Eclairage public**

Il est projeté d'étudier tout le réseau d'éclairage public afin de réduire le coût annuel de 9.000€/an. Cette étude sera faite courant janvier et le conseil pourra alors choisir une solution plus économique pour la commune.

### **Location locaux communaux :**

Monsieur BARBEREAU étant concerné par la location d'un local communal quitte la salle.

- Ancien bureau de Poste :

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une proposition de location de ce bâtiment au prix de 500€/mois. Le candidat demande par ailleurs la gratuité de loyer pendant 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> février, le temps de réaliser les travaux d'aménagement intérieur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer le loyer à 500€/par mois mais de ne pas accorder de gratuité de loyers. Il décide également de procéder aux travaux de rénovation de la toiture du bâtiment situé dans la cour. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil que rendez-vous a été pris avec un représentant de La Poste afin de régler le problème des équipements tels que le guichet et les boîtes postales, qui n'ont toujours pas été démontés dans le local.

- Ancienne usine BSP :

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un artisan de la commune souhaite louer une partie de ce bâtiment. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser des travaux dans ce bâtiment afin de la séparer en trois, soit:

- 1 local environ 340 m<sup>2</sup> avec sanitaires pour 680€HT
- 1 local environ 275m<sup>2</sup> avec sanitaires et bureaux au 1<sup>er</sup> étage pour 550€HT
- Le reste devenant les ateliers des services techniques

Le conseil municipal décide également de mandater un géomètre afin d'étudier la possibilité de vendre plusieurs terrains à bâtir en bordure de route.

- Boucherie :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer à 500€HT / mois et donne tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces nécessaires chez le notaire chargé de rédiger le bail commercial.

**Ecole numérique rurale**

Monsieur le maire informe le conseil qu'on a reçu une partie de la subvention. Il faut donc commander le matériel au mois de janvier.

**QUESTIONS DIVERSES**

• Interconnexion du réseau d'eau

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau avec La Ferté-saint-Cyr vont être pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Chambord et intégrés dans le prix de production du m<sup>3</sup> d'eau qu'elle nous fournira. Il restera à la charge du budget d'eau de Dhuizon uniquement la canalisation sur le domaine communal et un surpresseur, pour une somme que ce budget pourra autofinancer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide donc à l'unanimité de transférer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Pays de Chambord, ainsi que les subventions qui y sont attachées.

• DM budget général et budget assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des modifications budgétaires suivantes :

Budget général :

60632-fourniture de petit matériel	+3.000
60633-fournitures de voirie	+3.000
6068-autres matières et fournitures	+4.000
61521-Entretien terrains	+1.500
022-dépenses imprévues	-11.500

Budget assainissement :

611-sous-traitance générale	+600
023-virement à la section d'investissement	-600
021-virement de la section de fonctionnement	-600
2315-installations, matériel..	-600

- Subventions 2009 aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2009 :

<b>Subvention fonctionnement</b>	
11-AFN	120
12-FNACA	120
13-Coopérative scolaire	160
14-Association parents d'élèves	160
15-Association donneurs de sang	160
21-Entente sportive Dhuizon/La Ferté	2910
24-Cochonet dhuizonnais	160
29-GIDEC Sologne	80
31-AFR Dhuizon	1000
35-Souvenir Français	30
54-Amicale sapeurs pompiers	900
55-UNRPA	160
58-Celt'Hié Pocrasses	160
59-Club modélisme 41	160
<b>TOTAL</b>	<b>6280</b>

- Pêche à l'étang communal :

Le conseil est informé que la pêche a rapporté la somme de 702€ soit 120 tickets adultes et 51 tickets enfants. Il a été racheté des gardons pour la saison prochaine et un conseiller municipal va donner des carpes.

- Marchand d'huîtres le samedi matin :

Un marchand d'huîtres s'est installé un samedi matin sur la Place de l'Eglise, au grand dam d'un commerçant de la commune. Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur son retour. Monsieur le maire ayant proposé de voter à bulletins secrets et le conseil l'ayant accepté, il a décidé par 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre que ce marchand d'huîtres pourra continuer à proposer ses produits sur la Place de l'Eglise le samedi matin. Il est également décidé qu'il devra s'acquitter d'un droit de place de 3 euros/ml/mois, avec un minimum de facturation de 10 euros par mois.

- Alarme de la mairie

Le conseil municipal est informé que le bâtiment est désormais protégé par une alarme.

- Lotissement des Hauts de Rotte :

Le conseil est informé qu'il a été constaté des problèmes avec les clôtures qui ne respectent pas toutes le règlement du lotissement, notamment l'obligation de laisser un espace libre de 5X5m permettant le stationnement de deux véhicules hors de la route. Les contrevenants ont reçu une lettre recommandée et les personnes qui n'ont pas encore clôturé leur terrain ont reçu une lettre simple les rappelant à leurs obligations.

- Place de l'Eglise :  
Un expert a été missionné par notre assurance afin de déterminer la liste des malfaçons de ce chantier.
- Travaux du groupe scolaire :  
L'appel d'offres sera lancé en début d'année afin que les travaux puissent débiter au printemps.

Monsieur le maire constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 21H.